

Prêts aux Particuliers entrant dans le champ d'application des articles L.312.1 à L.312.36 du code de la consommation (prêts immobiliers)		Prêts aux Entreprises ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
<ul style="list-style-type: none"> ↳ - Prêts à taux fixe <ul style="list-style-type: none"> Prêts d'une durée inférieure à 10 ans 4,53% Prêts d'une durée compris entre 10 ans et moins de 20 ans 6,01% Prêts d'une durée de 20 ans et plus 6,29% ↳ - Prêts à taux variable 5,63% ↳ - Prêts relais 6,35% 		↳ - Découverts en compte (1) 18,31%	
Prêts aux Particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L.312.1 à L.312.36 du code de la consommation (crédits de trésorerie)		Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	
↳ - Découvert en compte, crédits renouvelables, financement d'achats ou de ventes à tempérament inférieurs ou égal à 357.995 F. CFP ou 3.000 Euros (1) 22%		↳ - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux variable 8,11%	
↳ - Découvert en compte, crédits renouvelables, financement d'achats ou de ventes à tempérament supérieurs à 357.995 F. CFP ou 3.000 Euros et inférieurs ou égal à 715.990 F. CFP ou 6.000 Euros (1) 12,93%		↳ - Prêts d'une durée initiale supérieure à deux ans, à taux fixe <ul style="list-style-type: none"> ○ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure à 10 ans 6,96% ○ Prêts d'une durée initiale comprise entre 10 ans et moins de 20 ans 6,91% ○ Prêts d'une durée initiale de 20 ans et plus 7,01% 	
↳ - Découvert en compte, crédits renouvelables, financement d'achats ou de ventes à tempérament supérieurs à 715.990 F. CFP ou 6.000 Euros (1) 7,35%		↳ - Découverts en compte (1) 18,31%	
		↳ - Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans 6,8%	

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un crédit renouvelable, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.